



Aixe-sur-Vienne, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Madame, Monsieur,

Comme cela vous a déjà été indiqué, 2023 s'annonce comme une année de transition et de changements dans l'organisation de la collecte des déchets ménagers sur notre territoire. En effet, pour répondre à des objectifs réglementaires fixés par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, incitant très fortement les collectivités à réduire le tonnage des ordures ménagères, les élus du Val de Vienne ont décidé de mettre en place un nouveau mode de facturation, la redevance incitative. Cette dernière repose essentiellement sur deux principes : **l'équité entre tous les usagers du service et la maîtrise des coûts, pour anticiper notamment les augmentations futures liées au traitement des ordures ménagères**. Au cours de cette année « test », vous pourrez donc vous adapter à ce nouveau dispositif qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

De plus, toujours dans un objectif de préservation de l'environnement et de maîtrise des coûts, et afin d'optimiser au mieux les collectes, des modifications vont avoir lieu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, à savoir :

- De nouveaux jours de collectes,
- Le ramassage des ordures ménagères (bac gris) tous les 15 jours,
- Des circuits de collectes redimensionnés.

Nous vous transmettons dans un envoi spécifique, le calendrier 2023 ainsi qu'un guide de la collecte vous permettant d'avoir les informations indispensables sur cette nouvelle organisation.

Prochainement, vous recevrez des informations pratiques sur les modalités de mise en œuvre de la redevance incitative dont la grille tarifaire pédagogique pour la phase test, actuellement en cours d'élaboration.

Le service des déchets de la Communauté de communes du Val de Vienne se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Comptant sur votre compréhension face à ces évolutions nécessaires et sur votre implication pour une gestion vertueuse des déchets, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.



**Philippe BARRY**

Président de la  
Communauté de communes du Val de Vienne

**Alain GEHRIG**

Vice-président en charge de  
l'Environnement et des Déchets

*Pour tout renseignement complémentaire*

Contactez le service déchets de la Communauté de communes : 05 55 70 53 05  
[service-dechets@cc-valdevienne.fr](mailto:service-dechets@cc-valdevienne.fr)